

No. 10.

COMMISSION bearing date at Montreal, the 7th day of July 1845, appointing the Honorable SAMUEL GALE a Justice, *ad hoc*, in the case of the URSULINE NUNS *vs.* THOMAS BOTHERELL, pending at QUEBEC. *Same terms as in No. 8.*

No. 11.

PROVINCE DU CANADA,
District de Montreal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

MARDI le Vingt-huitieme jour du mois de JUILLET, mil huit cent quarante six.

PRESEN S :

L'Honorable Juge en Chef VALLIERES DE ST. REAL.

" Mr. le Juge ROLLAND,

" Mr. le Juge GALE,

" Mr. le Juge MONDELET, Juge résident du District des Trois

Rivières, et nommé Juge, *ad hoc*, par Commission du vingt six de Mai dernier, en cette cause.

L'Honorable Mr. le Juge DAY.

No. 401.—L'Honorable JAMES CUTHBERT, Fenier, de la Paroisse de Berthier, dans le District de Montréal, Seigneur, Propriétaire, et en possession du Fief et Seigneurie de Berthier dans le dit District,

Demandeur :

vs.

ANTOINE TELLIER, Cultivateur, au dit lieu de Berthier,

Défendeur.

LA Cour après avoir entendu les parties par leurs Avocats, examiné la procédure, pièces produites et preuve et sur le tout avoir délibéré, considérant que le Défendeur à satisfait à l'obligation où il étoit de faire déclaration et reconnaissance à Terrier, sur laquelle est fondée la présente action, et ce par acte en forme authentique reçu devant Maître Jean-Baptiste Chabot, Notaire, le Commissaire à Terrier, nommé par cette Cour pour exécuter les Lettres de Terrier en question, et un autre Notaire, le dit acte en date du Deux Décembre, mil huit cent trente quatre, déclarant bien fondée l'exception péremptoire plaidée à cet égard par le Défendeur a débouté et deboute l'action du Demandeur avec dépens.

(Mr. le Juge en Chef Vallières de St. Real, et Mr. le Juge Gale ne concourant pas à ce Jugement.)

(Vraie Copie.)

MONK, COFFIN, & PAPINEAU,
Prothonotary.

No. 12.

PROVINCE OF CANADA.

TO THE QUEEN'S MOST EXCELLENT MAJESTY.

THE MEMORIAL of JAMES SMITH, of Montreal, one of the JUSTICES of Your Majesty's Court of QUEEN'S BENCH for the DISTRICT OF MONTREAL.

Humbly Represents:

That Your Majesty's Memorialist was, on the twenty-sixth day of April, 1847, appointed one of the Justices of Your Majesty's said Court, for the District of Montreal.

That by the law of this Province, the Justices of the Queen's Bench hold their Commissions during good behaviour, and take rank and precedence according to the date of such Commissions.

That on the retirement of the Honourable Mr. Gale (a Puisné Justice) from the Bench of Montreal, the Honourable Mr. Bedard was appointed to fill the vacancy. That for the purpose of supplying the vacancy created by the retirement of Mr. Gale, Mr. Justice Bedard, who had been before then one of Your Majesty's Puisné Judges of the Court of Queen's Bench for the District of Quebec, resigned his office and ceased to be a Judge.

That by the Commission appointing Mr. Bedard to be one of the Justices of the said Court in Montreal, precedence is given to him over Your Majesty's Memorialist.